



institut
D'ÉTUDES EUROPÉENNES
ET GLOBALES



RECHERCHE
FORMATION
INNOVATION) en Pays
de la Loire

Institut d'Études Européennes et Globales – Alliance Europa

Appel à projets Innovation pédagogique 2021

Lancement de l'AAP : 24 mars 2021

Retrait du dossier de candidature avant le 14 mai 2021

Date limite de dépôt du dossier complet : le 8 juin 2021

Adresse de publication de l'appel à projets :

<https://alliance-europa.eu/fr/institut-appels/>

Adresse de dépôt : : formation-alliance-europa@univ-nantes.fr

1. Objectif de l'appel à projets

Dans le cadre du programme RFI Alliance Europa, l'Institut d'études européennes et globales soutient le développement d'une offre régionale de formation L/M/D en études européennes et internationales et des projets visant à renforcer l'interdisciplinarité, l'internationalisation et la professionnalisation de ces formations portées par les universités de Nantes, Angers, Le Mans, et par l'ESSCA.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir la mise en place en 2021 et 2022 de **projets pédagogiques innovants** au service de la réussite étudiante et de leur insertion professionnelle, dans le contexte de notre adaptation à la crise sanitaire et de la préparation des maquettes des formations pour la période 2022-2027.

Ce projet pourra contribuer à tout ou partie des objectifs suivants :

- ➔ Favoriser le « learning by doing » ou toute approche pédagogique innovante centrée sur l'apprenant.
- ➔ Développer l'enseignement hybride et à distance, notamment par l'utilisation du numérique et des nouvelles technologies.



institut
D'ÉTUDES EUROPÉENNES
ET GLOBALES



RECHERCHE
FORMATION
INNOVATION) en Pays
de la Loire

- ➔ Créer de nouvelles formations ou de nouveaux enseignements interdisciplinaires.
- ➔ Créer des formations plus ouvertes à partir de nouveaux formats (master class, écoles d'été, etc).
- ➔ Initier ou impulser le développement de formations conjointes avec des partenaires internationaux.
- ➔ Valoriser les formations à l'international pour développer leur attractivité.
- ➔ Développer les partenariats et les actions menées avec le monde économique et la société civile

2. A qui s'adresse l'appel à projets ?

Le portage du projet doit être assuré par une enseignante ou un enseignant rattaché à l'un des établissements partenaires de l'Institut (Université de Nantes, Université d'Angers, Le Mans Université et l'ESSCA). [Il doit concerner l'une des formations initiales de licence ou de master soutenues par Alliance Europa](#), ou un enseignement en études européennes et internationales au sein d'une autre formation de ces établissements.

3. Les critères de recevabilité des demandes

• Critères d'admissibilité :

Le dossier doit être rendu complet, dans le format attendu et dans les délais de rigueur.

Les actions du projet doivent avoir lieu entre le **1^{er} juillet 2021 et le 31 décembre 2022**.

• Critères de sélection :

Formation ou enseignement en SHS s'inscrivant clairement dans le champ des études européennes et internationales.

Plus-value pédagogique du projet

Pertinence et caractère innovant du projet

Développement de nouveaux partenariats non-académiques

Budget sincère et équilibré

Soutien de la faculté et de l'établissement d'appartenance

La dimension internationale du projet sera bienvenue, notamment avec [les partenaires privilégiés de l'Institut](#), tout comme les liens avec la recherche et le [projet scientifique 2020-2023 de l'Institut](#).

4. Les modalités de soutien

Chaque projet sélectionné pourra être soutenu à hauteur de 12 000 euros maximum, représentant au maximum 90% du coût global du projet.

Un complément de co-financement est nécessaire, représentant au moins 10% du montant total du projet. Il peut être apporté par les établissements ou les UFR porteurs, ou tout autre partenaire ou financeur du projet. Les apports issus de financements de la région Pays de la Loire ne pourront pas être comptabilisés dans ces 10%.

Les dépenses éligibles correspondent uniquement aux dépenses nouvelles induites par le projet et ne prennent pas en compte les dépenses récurrentes des établissements (dont les salaires des personnels permanents et les frais de structure). Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Le coût des actions visant à développer les compétences professionnelles des étudiants.
- Des frais de fonctionnement et équipements directement liés à l'accompagnement du projet.
- Des frais d'organisation d'ateliers de formations pédagogiques nécessaires à la réalisation du projet.
- Des frais de mobilité des équipes pédagogiques ou administratives pour préparer les partenariats internationaux.
- Réalisation d'études, de prestations de services, indemnités de stages.
- Actions de communication (flyer, réalisation de vidéos, etc.).
- Les coûts directs liés aux activités de diffusion et de valorisation.

Cette subvention ne doit pas financer :

- Des heures d'enseignement.
- Des bourses de mobilité d'étudiants.

L'Institut d'études européennes et globales suivra le déroulement du projet et apportera un appui particulier sur la communication, notamment événementielle.

5. Gestion administrative et financière

L'UFR ou l'établissement porteur assure la gestion administrative et financière du projet, et la mise en œuvre des actions liées au projet.

6. Attendus en terme de suivi et d'évaluation du projet

Le porteur du projet s'engage à :

1. Réaliser les actions prévues
2. Faire apparaître le logo d'Alliance Europa et le label RFI de la Région Pays de la Loire ainsi que le logo de tous les financeurs sur tous ses supports de communication
3. Rédiger un compte-rendu final d'activités et un bilan financier **au 1^{er} février 2023**.

Les projets soutenus pourront faire l'objet d'une présentation dans le cadre de manifestations organisées par l'Institut d'études européennes et globales Alliance Europa et d'une évaluation par la commission Formations pour apprécier les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés initialement.

7. Procédure de sélection et calendrier

- Le dossier de candidature est à retirer avant le **14 mai 2021** auprès de Marie Bonnenfant (formation-alliance-europa@univ-nantes.fr) qui accompagnera les porteurs de projets dans le montage de leur candidature.
- Le projet complet doit être adressé à M. le Directeur de l'Institut d'études européennes et globales, **d'ici le 8 juin 2021 dernier délai**, sous format PDF à l'adresse formation-alliance-europa@univ-nantes.fr. Une version papier faisant apparaître les signatures originales devra suivre dans un délai de deux semaines.

Après vérification de la conformité du projet aux critères d'admissibilité puis expertise, la décision finale sera prise par les instances de l'Institut et sera communiquée au plus tard **le 30 juin 2021**.

8. Contact

Pour plus d'informations : formation-alliance-europa@univ-nantes.fr

Marie Bonnenfant – Chargée de mission développement des formations et de l'innovation